

L'Atelier Musical

De Saint Georges Motel (27)

BULLETIN D'INSCRIPTION - SAISON 2011 – 2012

NOM : PRENOM : Date de naissance :/...../.....
ADRESSE : N° : Rue : Code postal :
VILLE : Domicile : Portable :
Email : PROFESSION :
Instrument :
Je souhaite LOUER un instrument : OUI NON (L'Atelier Musical essaiera de répondre à un maximum de demandes)

Responsable parental : NOM : PRENOM :
Merci de préparer, pour l'inscription, 3 enveloppes timbrées à votre adresse ou une boîte mail valide et 1 photo d'identité.

DECHARGE (pour les mineurs)

Je soussigné(e), M..... autorise mon enfant
Nom : Prénom : à venir et repartir seul(e) de son cours de « l'Atelier Musical »
OUI NON (Entourez votre réponse)

Je décharge « l'Atelier Musical » de toute responsabilité quant à tout accident survenant à mon enfant en dehors des cours assurés par l'association.

CONDITIONS DE REGLEMENT :

Les cours sont payables à l'inscription en trois chèques encaissés au début de chaque trimestre, 1er trimestre + adhésion 15 Octobre, 2nd trimestre 15 janvier et 3e trimestre 15 avril.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Les cours de musique étant dispensés au sein de la Salle des associations de Saint Georges Motel, nous demandons aux élèves et adhérents le respect des locaux et du matériel mis à disposition.

Article 2 : Les élèves sont priés de respecter l'horaire des cours. Pour les cours d'éveil tout particulièrement, nous demandons aux parents de prendre toutes les dispositions pour que les cours commencent et se terminent à l'heure, l'Atelier Musical ne pouvant assurer une garderie.

Article 3 : L'adhésion à l'association est obligatoire.

Article 4 : L'engagement pris auprès du professeur vaut pour une année entière. Les cours sont payables à l'inscription en trois chèques encaissés au début de chaque trimestre. En cas d'abandon des cours, les règlements de l'année entière restent dus.

Article 4 : En cas d'absence de l'élève à un des cours, ce cours ne pourra être ni reporté, ni remboursé.

Article 5 : En cas d'absence du professeur, le cours sera reporté ultérieurement.

Article 6 : Pour les mineurs, les parents sont invités à vérifier la présence du professeur avant de laisser leur enfant.

Article 7 : Pour les mineurs, les examens de fin d'année sont obligatoires.

J'adhère à l'association « l'Atelier Musical ».

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que des conditions de règlement.

Fait à Saint Georges Motel,

Le :

Signature :

L'Atelier Musical

Association Loi 1901 - 23, Rte d'Abondant 27710 Saint Georges Motel - tel : 02.37.43.52.17

www.ateliermusicalsgm.com

L'Atelier Musical

De Saint Georges Motel (27)

TARIFS

Adhésion obligatoire : 25 € par FOYER.

Pour les Habitants hors commune :

Pour les instruments et le chant individuel cours de 30 min : 145 € au trimestre

*Pour l'Éveil Musical des enfants de 4 à 7 ans.....50 € par Trimestre, séances de 30 min hebdo.
Ensemble vocal.....35 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Atelier Musical (coaching de groupe).....115 € par trimestre, séances d'1h hebdo
Cours de solfège enfant – 18 ans.....50€ par trimestre, séances de 30 min hebdo.
Cours de solfège adulte.....75€ par trimestre, séances de 45 min hebdo.*

Pour les Habitants de SAINT GEORGES MOTEL : (sous réserve d'un justificatif de domicile de – de 3 mois)

Pour les instruments et le chant individuel cours de 30 min : 125 € au trimestre

*Pour l'Éveil Musical des enfants de 4 à 7 ans.....45 € par Trimestre, séances de 30 min hebdo.
Ensemble vocal30 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Atelier Musical (coaching de groupe).....110 € par trimestre, séances d'1h hebdo.
Cours de solfège enfant – 18 ans.....45€ par trimestre, séances de 30 min hebdo.
Cours de solfège adulte.....70€ par trimestre, séances de 45 min hebdo.*

Les classes ne seront ouvertes qu'à partir de :

4 élèves pour l'éveil musical et les cours de solfège.

3 élèves pour l'Atelier Musical (coaching de groupe).

10 élèves pour l'ensemble vocal et la chorale d'enfants.

Sur acceptation du professeur pour les cours individuels d'instrument.

Votre dossier d'inscriptions doit comporter les pièces suivantes :

- 1. Le bulletin d'inscription rempli**
- 2. Une photo d'identité de l'élève**
- 3. Un moyen de communication, mail (de préférence) ou 3 enveloppes timbrées**
- 4. Un justificatif de domicile pour les habitants de Saint Georges Motel**
- 5. Le règlement des trois trimestres ainsi que de la cotisation (en trois chèques séparés)**

Ensuite, le professeur vous contacte personnellement pour définir avec vous le jour et la tranche horaire du cours qui vous conviendront.

Les cours ne pourront être suivis en l'absence d'une de ces conditions.

L'Atelier Musical

Association Loi 1901 - 23, Rte d'Abondant 27710 Saint Georges Motel - tel : 02.37.43.52.17

www.ateliermusicalsgm.com